

***DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE***

Aide Nationale au Logement

L'annexe de l'arrêté ministériel n° 2008-87 du 15 février 2008 relatif à l'Aide Nationale au Logement est ainsi modifiée à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Nombre de pièces	Loyer de référence
Studio	1.660,00 €
2 pièces	2.785,00 €
3 pièces	4.075,00 €
4 pièces	4.700,00 €
5 pièces et plus	5.515,00 €